

COMMUNE DE GELLIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018

Date de convocation : 09/02/2018
Date d'affichage de la délibération : 23/02/2018
Membres en exercice : 8
Membres absents : 2 (+ 2 procurations)

L'an deux mille dix-huit, le seize février à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GELLIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme ROBBE Jeannine, maire. Conseillers présents : Mme DUVERNE Michèle, Mrs ARNOUX Pascal, COURVOISIER Pierre, LONCHAMPT Richard, ROUSSILLON Serge. Mme LANG Francine, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme ROBBE Jeannine pour tous les votes de la séance et M. BULLE Pascal absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Pascal ARNOUX pour tous les votes de la séance. M. Pierre COURVOISIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné secrétaire de séance pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme la Présidente déclare la séance ouverte.

OBJET : délibération compteurs Linky

Suite à l'étude de la documentation qui leur avait été remise avec la convocation du conseil, suite aux explications du maire et du 1^{er} adjoint, considérant que les compteurs sont propriété du domaine public de la commune, le conseil municipal refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants, interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune.

En effet, les compteurs Linky installés permettent aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques. D'autre part, les compteurs installés émettent ondes et rayonnements. Enfin, d'un point de vue « écologique », l'installation de compteurs Linky en France revient à se débarrasser de 35 millions de compteurs pour la plupart en parfait état de marche et dont la durée de vie est de 60 ans minimum. Les compteurs communicants sont à remplacer tous les 5 à 7 ans, donc un gouffre financier pour Enedis qui aura des répercussions sur les factures des abonnés.

Résultat du vote : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Cette délibération sera transmise à ERDF.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jeannine ROBBE

